



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 28 février 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-huit février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 22
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 29
Nombre de suffrages exprimés : 29

Date de convocation du Conseil Municipal le 17 février 2017

Présents : Christian DUMAS, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Jenny OLLIVIER, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Magalie PIAT, Baptiste JAUNEAU, Michèle LUCAS, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à Evelyne CAU,
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Pascal SUDRE.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 22H00

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DL.17.001 – Aliénation de l'ensemble des sentiers et chemins ruraux inclus dans la ZAC Les Jardins du Bourg à la SEMDO

Dans le cadre de l'aménagement de la ZAC Les Jardins du Bourg, la SEMDO souhaite acquérir les chemins et les sentiers ruraux inclus dans le périmètre ;

Vu le code rural et notamment son article L.161-10,

Vu le décret n° 76-921 du 8 octobre 1976 fixant les modalités de l'enquête publique préalable à l'aliénation, à l'ouverture au redressement et à la fixation de la largeur des chemins ruraux, et notamment son article 3,

Vu le code de la voirie routière, et notamment ses articles R141-4 à 141-10,

Vu la délibération n° 15.019 en date du 22 avril 2015 décidant de lancer la procédure de désaffectation de l'ensemble des sentiers et chemins ruraux inclus dans la ZAC Les Jardins du Bourg,

Vu l'arrêté municipal n° 2016/10/02 en date du 6 octobre 2016, ordonnant l'ouverture d'une enquête publique concernant le projet d'aliénation des sentiers et chemins ruraux entièrement ou partiellement inclus dans le périmètre de la ZAC Les Jardins du Bourg et désignant le commissaire enquêteur,

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du vendredi 4 novembre 2016 au lundi 21 novembre 2016 inclus,

Vu le registre d'enquête et les conclusions du commissaire enquêteur,

Considérant, au vu des résultats de l'enquête publique, que les sentiers et les chemins ruraux entièrement ou partiellement inclus dans le périmètre de la ZAC Les Jardins du Bourg, ne sont plus utilisés par le public,

Considérant, que par la suite il y a lieu de poursuivre la procédure d'aliénation en vendant les sentiers et les chemins ruraux concernés à la SEMDO,

Après avis favorable de la commission Aménagement et Cadre de Vie du 7 février 2017, il est proposé aux membres du conseil municipal d'autoriser :

- l'aliénation des sentiers et des chemins ruraux entièrement ou partiellement inclus dans le périmètre de la ZAC Les Jardins du Bourg à la SEMDO,
- Monsieur le Maire ou l'Adjoint assurant sa suppléance, à signer les actes authentiques qui seront dressés par l'étude de notaires d'INGRE.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 14 mars 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 20 mars 2017
et publication ou notification le : 20 mars 2017



Le Maire

Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-17-001

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-03-20T15-21-37.00 (MI205150320)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20170320-DL-17-001-DE (Voir l'accusé de réception associé)Objet de l'acte : Aliénation de l'ensemble des sentiers et chemins
inclus dans la ZAC Les Jardins du Bourg à la S
Date de décision : 20/03/2017

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.2. AliénationsActe : [dl.17.001.PDF](#)

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 20/03/17 à 15:21

Date 20/03/17 à 15:21

Date 20/03/17 à 15:37

Par RICHARD Aurélie

Par RICHARD Aurélie

